



*Le Président*

Paris, le 01 septembre 2011

**Objet : Formation Assistant Moniteur de Tennis - saison sportive 2012**

Chère Présidente, Cher Président,

En sa qualité de Centre de formation agréé, la Ligue de Paris vous propose la formation initiale d'**Assistant Moniteur de Tennis**.

Lors du 1<sup>er</sup> Congrès des Ligues Franciliennes du 2 juillet dernier à Roland Garros, l'Association de la Coordination Francilienne de Tennis (ACFT) que j'ai l'honneur de présider, a signé une **convention de partenariat avec AGEFOS PME** qui est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de la majeure partie des clubs franciliens.

Cette convention permet aux clubs adhérents à AGEFOS PME de bénéficier de démarches administratives simplifiées et d'une **subrogation totale**. **Ainsi les clubs n'auront plus à avancer les frais de formation**, ils seront directement traités entre la Ligue et AGEFOS PME. Pour ce faire, toute demande de prise en charge sera accompagnée de l'imprimé (demande de gestion de période de professionnalisation CQP AMT) ci-joint qui devra être transmis à la Ligue avec l'ensemble du dossier d'inscription.

L'ACFT a décidé d'adopter le même tarif pour les huit ligues d'Ile de France : 1050 € - prix des repas en sus (140 €) correspondant au coût réel de la formation.

Si vous n'avez pas cotisé à AGEFOS PME pour l'année 2011 ou que vous n'êtes pas encore adhérent, et si vous désirez bénéficier de conditions dérogatoires, notre Conseiller en Développement Eric LAJUGIE se tient à votre disposition pour toute information à ce sujet.

Cet accord, qui évite à votre club toute avance de trésorerie, nous paraît de nature à favoriser cette formation indispensable à la bonne marche de vos écoles de tennis.

En souhaitant que vous serez sensibles au contenu de cet accord et dans l'attente du plaisir d'une prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, chère Présidente et cher Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Très cordialement*

  
Hughes CAVALLIN  
Président de l'A.C.F.T



Paris, le 01 septembre 2011

**Destinataires** : Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs

**Objet** : FORMATION CQP AMT 2011 / 2012

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ligue de Paris de Tennis propose une formation au Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Moniteur de Tennis (CQP AMT) anciennement appelé Initiateur 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.

Dans un souci d'efficacité, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le nombre de candidats acceptés dans notre formation de CQP AMT est limité.

La date limite de réception des dossiers est fixée au **jeudi 22 septembre 2011**. Mais nous pourrions décider de clore la liste des inscrits sans préavis.

Nous vous remercions de transmettre toutes les informations jointes aux personnes susceptibles de s'investir avec enthousiasme dans l'enseignement du tennis dans votre Club.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Eric LAJUGIE  
Conseiller en Développement

Patrick FAVIERE  
Responsable Technique Régional

Copie : directeur sportif

P.J. : - Dossier d'inscription à la formation CQP AMT

- 1 Calendrier des Stages
- 1 Formulaire d'inscription
- 1 Formulaire de demande de gestion de période de professionnalisation (AGEFOS PME)



## **DOSSIER D'INSCRIPTION « FORMATION C.Q.P. A.M.T. » Saison 2011 – 2012**

- 1 – ACTIVITES ET CONDITIONS D'EXERCICE DU CQP AMT**
- 2 - PROGRAMME & COUT DE FORMATION**
- 3 – MODULES et DATES DE FORMATION**
- 4 – PROGRAMME DE FORMATION 2011/2012**

### **ACTIVITES ET CONDITIONS D'EXERCICE DU CQP AMT**

#### **1 – FINALITE**

**- Délivrance d'un Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Moniteur de Tennis (Certification de la branche sport)**

- L'attribution du CQP AMT est effectuée au travers d'épreuves de certification qui sont définies à partir des compétences essentielles à maîtriser.

- Les évaluations se déroulent au centre de formation et en structure (en contrôle continu ou en fin de formation) et font l'objet de fiches qui permettent de proposer la certification.

- Composition des jurys. Les jurys régionaux de certification seront composés de la manière suivante :

- un représentant de la CPNEF sport collège salariés et son suppléant,
- un représentant de la CPNEF sport collège employeurs et son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation et son suppléant,
- un représentant de la ligue et son suppléant.

Ils valident les évaluations proposées par l'organisme de formation.

- Délivrance du diplôme : la CPNEF Sport délivre le diplôme après envoi par les jurys des listes des candidats admis.

- L'obtention du CQP est à vie. Le titulaire du CQP AMT restera qualifié pour une durée illimitée (sauf cas grave).

- L'Assistant Moniteur de Tennis est classé au groupe 3 de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS).

- Remarque : le non respect de ces conditions d'exercice par les titulaires des CQP AMT et leurs employeurs est susceptible d'entraîner la mise en cause de la responsabilité pénale prévue aux articles L. 212-1 et L. 212-8 du Code du sport.

#### **2 - PUBLIC CONCERNE**

Les exigences préalables. Le candidat au CQP AMT doit :

- Être âgé de 18 ans le jour de l'examen.
- Être titulaire du diplôme de secourisme PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou de l'ancien diplôme l'AFPS (ou fournir l'attestation d'inscription à la formation PSC1). Dans tous les cas le candidat doit être titulaire du diplôme le jour de l'examen.
- Être ou avoir été classé à 30/2 ou démontrer un niveau de jeu de 30/2 (feuille de résultats).
- Être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis en compétition datant de moins de trois mois.

### 3 - OBJECTIF PEDAGOGIQUE

- Le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Moniteur de Tennis (CQP AMT) participe **exclusivement à l'initiation au tennis des jeunes âgés de 18 ans au maximum, sous forme collective.**
- **Il ne peut donner de leçons individuelles.**
- Il connaît les bases techniques et tactiques pour enseigner au mini-tennis et pour l'initiation au tennis des jeunes de moins de 18 ans.
- Il maîtrise la démarche de la pédagogie évolutive.
- Il est capable d'assurer la sécurité d'un groupe de jeunes lors de séances de mini-tennis ou d'initiation au tennis.
- L'horaire d'exercice du titulaire du CQP AMT est limité à **300 heures par an** dont 288 heures de face à face pédagogique et 12 heures de participation à des réunions de coordination sous la direction du référent pédagogique.
- Son activité s'exerce **exclusivement le mercredi et le samedi** hors du temps scolaire contraint. Dans le cas où la structure ne dispose pas d'installations permanentes, l'AMT pourra intervenir les autres jours de la semaine.
- Son **activité est suivie par un tuteur** qui est un enseignant diplômé d'Etat, issu du club ou non. Ce suivi s'effectue à l'occasion de deux demi-journées supervisées sur le terrain et commentées (2 fois 4 heures) et quatre réunions par année scolaire (5 fois 3 heures = 15 heures). La durée du suivi pédagogique par le tuteur est de 15 heures minimum par an.



**CQP AMT**

**PROGRAMME DE LA FORMATION  
ET COUT**

Pour devenir **CQP AMT**, le candidat s'engage à participer :

à un cursus de formation de **85 heures**, réparties en **6 modules** de **14 heures** chacun :

- 1 - Module Juge Arbitre de rencontre par Equipes (JAE1)
- 2 - Module de Formation Initiale
- 3 - Module "le tennis des 13 à 16 ans"
- 4 - Module "le tennis des 8 à 12 ans"
- 5 - Module "Le tennis des 5 à 7 ans"
- 6 - Module Stage Pédagogique (\*)

Et à l'**encadrement de trois actions** organisées par la Ligue de Paris.

(\*) Le Stage Pédagogique (module 6) se fera sous la responsabilité du Tuteur.

**Prix de la formation ..... 1190\*€uros**

**\*Pris en charge possible par votre OPCA (pas de règlement du coût de la formation pour les clubs adhérents à AGEFOS PME)**



## CQP AMT

### CALENDRIER DES FORMATIONS 2011 / 2012

MODULE*	DATE	LIEU
Juge Arbitre de rencontre par Equipes (J A E 1)	<i>Formation**</i> Samedi 8 octobre 11 14h00 à 17h00	Centre de Ligue Paris Ouest Bois de Boulogne / Route de l'étoile 75116 PARIS
	Samedi 15 octobre 11 14h00 à 17h00	Centre de Ligue Paris Ouest Bois de Boulogne / Route de l'étoile 75116 PARIS
	Samedi 19 novembre 11 14h00 à 17h00	Tennis Club de Paris 15 Av. Félix d'Hérelle 75016 PARIS
	<i>Examen</i> Dimanche 11 décembre	Centre de Ligue Paris Ouest Bois de Boulogne / Route de l'étoile 75116 PARIS
FORMATION INITIALE	29 sept- 30 sept 11 9H00 / 18H00	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS
	1 – 2 octobre 11 9H00 / 18H00	Centre de Ligue Paris Ouest Bois de Boulogne / Route de l'étoile 75116 PARIS
Le tennis des 13 – 18 ans	14 – 15 novembre 11 9H00 / 18H00	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS
	26 – 27 novembre 11 9H00 / 18H00	Tennis Club de Paris 15 Av. Félix d'Hérelle 75016 PARIS
Le tennis des 8– 12 ans	10 - 11 décembre 11 9H00 / 18H00	Tennis Club de Paris 15 Av. Félix d'Hérelle 75016 PARIS
	12 – 13 décembre 11 9H00 / 18H00	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS
Le tennis des 5 – 7 ans	05 – 06 février 12 9H00 / 18H00	A.P.S.A.P. 19 rue de Gal. Maletterre 75016 PARIS
	07 - 08 février 12 9H00 / 18H00	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS

\* Tous les modules sont obligatoires, mais vous avez la possibilité de choisir la date sur chacun d'entre eux.

\*\* Les personnes ayant déjà obtenu leur diplôme de JAE 1 ne le repassent pas.

<b>ACTIONS DE LIGUE</b>	<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>
JUGE ARBITRAGE Rencontre par équipe	Entre le (*) 2 mai et le 7 juin 2012	<b>PARIS</b>
DECATENNIS	Samedi 03 avril 12	<b>P.U.C</b>
MINI TENNIS EN FETE	Samedi 26 juin 12	<b>Jardin du Luxembourg</b>

*(\*) Juge Arbitrer une rencontre par équipe sur un samedi ou un dimanche se situant entre le 2 mai et le 7 juin.*

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : JEUDI 22 SEPTEMBRE 2011**

*Document à conserver par le candidat*



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION CQP AMT  
SAISON 2011 / 20012**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de Naissance : ..... Portable.: ...06 / ..... / ..... / ..... / .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 e-mail : ..... @ .....  
 Club : .....  
 Classement : ..... Meilleur classement : ..... ou Niveau de jeu .....  
 Situation dans le club : salarié  bénévole

MODULE*	LIEU	DATE	CHOIX**
FORMATION INITIALE	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS	29 – 30 sept 11 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
	Centre de Ligue Paris Ouest Route de l'étoile 75116 PARIS	1 – 2 octobre 11 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
Le tennis des 13 – 18 ans	Tennis Club de Paris 15 Av. Félix d'Hérelle 75016 PARIS	14 – 15 novembre 11 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS	26 – 27 novembre 11 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
Le tennis des 8 – 12 ans	Tennis Club de Paris 15 Av. Félix d'Hérelle 75016 PARIS	10 - 11 décembre 11 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS	12 – 13 décembre 11 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
Le tennis des 5 – 7 ans	A.P.S.A.P. 19 rue de Gal. Maletterre 75016 PARIS	05 – 06 février 12 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS	07 - 08 février 12 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>

\* Tous les modules sont obligatoires. \*\* Numéroté la ou les cases de votre choix.

Date et Signature du Président du Club + Cachet du Club :

**Formulaire à nous retourner accompagné :**

- d'une photo d'identité
- de l'attestation remplie par le tuteur (annexe 1)
- d'une copie du diplôme du PSC1
- de la lettre d'engagement du candidat (annexe 2)
- du règlement du coût de la formation, sauf pour les clubs adhérents à AGEFOS PME
- de la demande de gestion de période de professionnalisation pour les clubs adhérent à AGEFOS PME (annexe 3)



## DEMANDE DE GESTION DE PERIODE DE PROFESSIONNALISATION CQP AMT

*Dispositif réservé aux salariés en contrat à durée indéterminée*

Branche/Groupe (-A-) : **B 18000**

Raison sociale de l'ENTREPRISE :

N° SIRET :

N° ADHERENT :

Interlocuteur :

Mail : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

AGEFOS PME

Attn: M Nadhem KHERIGI

259 / 261 rue de Paris

93 100 MONTREUIL

Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en charge (voir au dos la notice -B- précisant les pièces à fournir).

Cette demande ne vaut pas inscription auprès de l'organisme de formation.

Cadre réservé à AGEFOS PME		
	Professionnalisation	Solde
Dossier n°		

PRESTATAIRE DE FORMATION (-C-)

Nombre de prestataires de formation intervenant : **0**  
Ligue de Paris de Tennis

N° déclaration d'activité (-C- 11 7532811 75

N° Siret : 78435435900043

Adresse : 83 rue la Fontaine

CP : 75016

Ville : PARIS

Téléphone 01 44 14 67 89

Fax : 01 46 4744 11

MISE EN ŒUVRE DE LA PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

Intitulé exact (-D-) : CQP AMT

Type de sanction (-E-) : CQP

Date de début (jj/mm/aaaa) : 29/09/2011

Date de fin : 26 / 06 / 2012

Lieu :  en entreprise  en organisme de formation

Actions de ..... (-F-)	Nbre d'Heures	Coût pédagogique horaire (HT)		Nombre d'heures financées	Coût pédagogique HT financé
Formation	70	1 190,00 €	Cadre réservé à AGEFOS PME		
Evaluation					
Accompagnement					
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>1 190,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0,00 €</b>

Je demande la prise en charge des Rémunérations et des Frais Annexes ; le cas échéant, du coût pédagogique restant à la charge de l'entreprise sur le

Plan de Formation :  Oui  Non

STAGIAIRE (salarié sous CDI exclusivement)

Catégorie de salarié (en CDI) éligible à la période de professionnalisation :

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Niveau de formation actuel (-H-) :

CSP :

Ouvrier non qualifié

Ouvrier qualifié

Employé

Technicien, Agent de maîtrise

Ingénieur, Cadre

Dirigeant salarié

Dirigeant non salarié (exclu de la prise en charge par AGEFOS PME)

- 1- Salarié dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail,
- 2- Salarié ayant au moins 20 ans d'activité professionnelle ou âgés de 45 ans et plus, avec au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise,
- 3- Salariée de retour d'un congé maternité,
- 4- Salarié de retour de congé parental,
- 5- Salarié qui envisage de reprendre ou créer une entreprise,
- 6- Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Saisir l'identifiant correspondant à la catégorie de salarié (-

Date d'entrée dans l'entreprise

Nb d'années d'activité (-J-) :

Poste actuel occupé :

**Le cas échéant, la période de professionnalisation se réalise tout ou partie en dehors du temps de travail à l'initiative (-K-):**

Salarié(e)

Employeur

Initiative salarié(e)	Initiative employeur
Nbre d'heures totales HTT* :	Nbre d'heures HTT* :
Utilisation du DIF : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, précisez :	
<input type="checkbox"/> ..... heures DIF utilisées pendant le temps de travail	
<input type="checkbox"/> ..... heures DIF utilisées HTT*	

\* HTT : hors temps de travail

Cadre réservé à AGEFOS PME

Si utilisation du DIF, ..... Coût HT

Si coût supérieur, prise en charge sur

le PF, ..... Coût HT restant

TUTEUR ( A ne remplir que si un tuteur est désigné)

*Rappel (art. D.981-8 à 981-10 du code du travail) : pour les salariés en période de professionnalisation, l'employeur peut choisir un tuteur parmi les salariés qualifiés de l'entreprise. La personne choisie doit être volontaire et Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé dans le cadre d'une période de professionnalisation. L'employeur permet au tuteur de disposer du temps nécessaire pour exercer ses fonctions et se former. Le tuteur, lorsqu'il est salarié, ne peut exercer simultanément ses fonctions auprès de plus de trois salariés*

*(en contrat ou période de professionnalisation ou contrat d'apprentissage), deux si le tutorat est assuré par l'employeur.*

*A noter : des dispositions particulières peuvent être prévues par accord de branche. Consulter les textes de votre accord sur le site www.agefos-pme.com*

**Tuteur désigné**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe (F/H) : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ CSP (-G-) : \_\_\_\_\_

Poste actuel : \_\_\_\_\_ Ancienneté dans ce poste (-L-) : \_\_\_\_\_ Niveau de formation (-H-) : \_\_\_\_\_

Nbre de personnes suivies (en contrat ou période de professionnalisation ou contrat d'apprentissage)

SIGNATURE

**J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés sur cette demande de prise en charge de "Période de Professionnalisation".**

**J'ai bien pris connaissance et accepte les conditions générales de gestion relative au présent document.**

Nom - Prénom du signataire :

Signature et cachet

Fonction

Fait à :

Le :



## ATTESTATION DU TUTEUR

### Certificat de Qualification Professionnelle Assistant Moniteur Tennis

La formation de l'Assistant Moniteur de Tennis est suivie par un tuteur. Ce suivi s'effectue à l'occasion de deux demi-journées supervisées sur le terrain et commentées (2 fois 4 heures) et quatre réunions par année scolaire (5 fois 3 heures = 15 heures). La durée du suivi pédagogique par le tuteur est de 15 heures minimum par an.

Nom (du tuteur) : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... code postal : .....

Club : .....

Courriel : ..... @ .....

Téléphone domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... portable : 06 / ..... / ..... / ..... / .....

Diplôme permettant d'enseigner le tennis contre rémunération

BEES1  BEES 2  BEES 3  Autre : .....

Je soussigné ..... accepte d'être le tuteur pédagogique

de .....

Date et signature du tuteur

Avec la mention "Lu et approuvé"

Veillez joindre à votre dossier les documents suivants :

- 1 copie du diplôme permettant d'enseigner professionnellement le tennis
- 1 copie de votre carte professionnelle



Annexe 2

## FORMATION CQP AMT

2011 / 2012

### LETTRE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance :

- Du cadre législatif qui régit le CQP AMT
- De l'obligation de participer à tous les modules ainsi qu'aux actions de Ligue,
- Du fait que toute absence non justifiée à un module ou à une action constitue un abandon de formation sans possibilité de remboursement pour le club.

Fait à : ..... Le .....

Signature du candidat :

signature de la Présidente

du Président du club :

#### CONDITION PARTICULIERES

1. L'inscription à la formation n'est définitive qu'après réception du dossier complet accompagné du règlement (pas de règlement pour les clubs adhérents à AGEFOS PME) ;
2. La ligue se réserve le droit de modifier certaines dates en fonction des impératifs de mise en place des actions ;
3. Le non respect des horaires remet en cause la validation de la formation. La présence à tous les modules est impérative. Toute absence ou retard non justifié entraînera l'invalidité de la formation ;
4. Les frais de repas sont inclus dans le tarif indiqué ;
5. Pour le bon déroulement de la formation, le candidat doit se munir d'une tenue sportive, de sa raquette et de quoi prendre des notes.